



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-45

Séance du 10 avril 2025 à 20 h 30

*L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le trois avril, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

**Nombre de Membres**

**Afférents au CC :** 36

**En exercice :** 27

**Ayant pris part à la  
délibération :** 31

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Eric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration :** Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés :** Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance :  
Structure multi-accueil « La Farandole » - Avenant n° 3 à la convention de partenariat  
et d'objectifs 2022-2025**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 06 février 2025 (*délibération n°2022-081*), le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 40 000 € à l'Association « La Farandole » afin de permettre la poursuite de l'activité (*Avenant n° 2 à la convention de partenariat et d'objectifs 2022/2025 - Décision du Bureau par délégation n° 2025-15 du 20 février 2025*).

Au vu des données comptables 2024 et du budget prévisionnel 2025 intégrant l'application des mesures relatives à la revalorisation salariale des professionnels de la Petite Enfance, la mise en œuvre des directives de la Protection Maternelle et Infantile et permettant à l'Association "La Farandole " de reconstituer un fonds de roulement, il est proposé d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, une subvention de fonctionnement d'un montant 110 000 € prenant en compte l'aide exceptionnelle déjà accordée, soit 4 400 € par place.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement 2025 attribué à l'Association « La Farandole » tel que proposé ci-dessus, d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat et d'objectifs 2022 – 2025 à intervenir et d'autoriser le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

**Le Président,**

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

**La Secrétaire de séance,**

Véronique LACROIX